



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine ayant eu lieu à **19 h 30 le lundi, 10 février 2020** au 405, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par, la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présent:

Monsieur Michel Morneau urb. OMA, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent:

Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 30.

2020-02-30 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel avec le retrait du point 6.1

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2020;
4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LÉGISLATION
 - 6.1 ~~Projet de règlement 20-507 définissant la tarification et les frais d'administration pour la fourniture de biens et de services~~
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Approbation des comptes à payer
 - 7.2 Dépassement de postes budgétaires – autorisation
 - 7.3 Démission - Mathieu Lacombe, directeur du service de sécurité des incendies
 - 7.4 Démission - Francine Chapdelaine – préposée à l'entretien ménager
 - 7.5 Démission – Pierre-Carl Simard pompier
 - 7.6 Jumelage des Facebook – réseaux sociaux municipaux
 - 7.7 Persévérance scolaire – appui
 - 7.8 Collecte de sang
 - 7.9 Contrat d'entretien ménager des locaux municipaux
8. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT
 - 8.1 Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV)
 - 8.2 EXO – entente 2020 – autorisation de signature
 - 8.3 Resurfacement des chemins et des routes – autorisation d'appel d'offres
 - 8.4 Poste de télémétrie – eaux usées- demande à la Ville de Saint-Hyacinthe
 - 8.5 Remplacement et réparation de bornes fontaines et des accessoires– autorisation – contrat gré à gré
 - 8.6 Clôture – site de chloration –contrat gré à gré
 - 8.7 Préparation des plans et devis et certificat d'autorisation environnemental– Réseau pluvial au Domaine du Huron– autorisation d'appel d'offres par pondération incluant le prix (une seule étape)
 - 8.8 Atribus – étude en ingénierie routière
- 9 LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Tour de la montagne
 - 9.2 Emploi d'été Canada –demande de subvention pour le camp de jour estival
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

2020-02-31 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 tel que déposé.

2020-02-32 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2020 tel que déposé.

2020-02-33 4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité

QUE le rapport de correspondance du mois est déposé au Conseil municipal, par le directeur général, monsieur, le directeur général Michel Morneau.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est noté les différentes questions du public.

6. LÉGISLATION

6.1 PROJET DE RÈGLEMENT 20-507 DÉFINISSANT LA TARIFICATION ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES

Ce point est retiré.

7.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-02-34 7.1 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes à payer, totalisant un montant de 379 560,87\$ afin de payer les fournisseurs. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 12-407 et ses amendements déléguant au directeur général et au directeur du service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

2020-02-35 7.2 DÉPASSEMENT DE POSTES BUDGÉTAIRES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT les tableaux suivants;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'autoriser les dépassements des postes budgétaires pour le mois de décembre 2019 au budget 2019 et pour le mois de janvier 2020 au budget 2020 selon les listes déposées aux élus.

Liste postes budgétaires dépassant le budget pour décembre 2019

02-130-00-310-00	Frais de déplacement	212,63
02-130-00-414-01	Contrat de service- parc informatique	125,98
02-130-00-496-00	Frais de banque	59
02-130-00-517-01	Location terminal TPV	9,37
02-130-00-681-00	Electricité bureau municipal	14,33
02-220-00-141-35	Entretien des véhicules	170
02-220-00-526-00	Machinerie , outillage equipement	790,29
02-220-00-631-00	Essence	251,39
02-340-00-681-03	Eclairage Henri Rose Des Vents	8,88
02-340-00-681-04	Eclairage Brodeur 4e Rang	126,88
02-412-00-453-00	Contrat service- Analyse de l'eau SMI	1296,86
02-412-00-683-00	Eau	13734,32
02-413-00-499-00	Autres (Nordikeau)	734,91
02-413-00-681-00	Electricite / chambre compteur	86,87
02-415-00-419-00	Autres - Services professionnels (Nordikeau)	170,08
02-415-00-521-00	Reseau entretien rep. Conduite	5305,38
02-451-10-446-00	Résidus domestiques	9939,98
02-452-10-446-00	Matières recyclables	4805,29
02-452-35-446-00	Matières organiques	1454,04
02-490-00-999-01	Traitement UV	1811,03
02-610-00-681-00	Electricite kiosque postal	63,28
02-701-50-331-00	Communication téléphone	93,83
02-701-50-681-00	Electricite parc	237,78
02-701-50-681-01	Electricite local	50,71

TOTAL

41 553,11 \$

Liste postes budgétaires dépassant le budget pour janvier 2020

02-130-00-451-00

Frais centrale- système d'alarme bureau

22,16

TOTAL

22,16 \$

2020-02-36 7.3 DÉMISSION - MATHIEU LACOMBE, DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ DES INCENDIES

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 13 janvier 2020 par courriel de monsieur Mathieu Lacombe, directeur du service de sécurité des incendies;

CONSIDÉRANT QUE le contenu du message fait part de l'intérêt de monsieur Lacombe de ne plus poursuivre son travail au sein de la brigade en incendie à partir du 10 février 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité

DE S'ENQUÉRIR de la démission de monsieur Mathieu Lacombe au poste de directeur du service de sécurité des incendies;

DE REMERCIER monsieur Lacombe pour le travail accompli durant ses années au service de sécurité des incendies.

2020-02-37 7.4 DÉMISSION - FRANCINE CHAPDELAINÉ – PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT les rencontres de l'administration municipale avec madame Francine Chapdelaine en lien avec l'entretien ménager des locaux municipaux;

CONSIDÉRANT la correspondance de la municipalité en date du 29 janvier 2020 par courriel acheminant une lettre confirmant sa démission au poste de préposée à l'entretien;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité

DE S'ENQUÉRIR de la démission de madame Francine Chapdelaine au poste de préposée à l'entretien ménager;

DE REMERCIER madame Chapdelaine pour le travail accompli durant ses années à la municipalité.

2020-02-38 7.5 DÉMISSION - PIERRE-CARL SIMARD - POMPIER

CONSIDÉRANT la correspondance de monsieur Pierre-Carl Simard, pompier au service de sécurité des incendies;

CONSIDÉRANT QUE le contenu du message de la correspondance fait part de l'intérêt de monsieur Simard de ne plus poursuivre son travail au sein de la brigade en incendie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

DE S'ENQUÉRIR de la démission de monsieur Pierre-Carl Simard au poste pompier au service de sécurité des incendies;

DE REMERCIER monsieur Simard pour le travail accompli durant ses années à la municipalité.

2020-02-39 7.6 JUMELAGE DES FACEBOOK – RÉSEAUX SOCIAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la présente sur le média social Facebook de deux entités secondaires (services) de la municipalité dont le service des Loisirs et le service de Sécurité des incendies;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de ces deux services municipaux, l'entité principale, l'administration, ne peut s'exprimer judicieusement sur ce média;

CONSIDÉRANT la déclinaison des informations municipales de quantité et de qualité suffisantes pour alimenter cette plateforme de communication;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a besoin d'une communication bidirectionnelle en temps réel avec les intéressés (fans) afin de véhiculer les nouvelles en mesures d'urgence notamment;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

DE FUSIONNER les deux sites Facebook de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine en un seul.

DE RAPATRIER la gestion du média social Facebook à l'administration municipale.

2020-02-40 7.7 PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – APPUI

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation ou de qualification après sept ans des adolescents de la MRC des Maskoutains s'élève à 77 % chez les filles et 64,9 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2017, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 26,8 %;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société;

CONSIDÉRANT QU'IL est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la municipalité, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 17 au 21 février 2020, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité

DE DÉCLARER les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire sur notre territoire; et

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire.

2020-02-41 7.8 COLLECTE DE SANG

CONSIDÉRANT l'organisation d'une collecte de sang d'Héma-Québec par les Chevaliers de Colomb – Conseil 4301 le 17 février prochain;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

DE COLLABORER à la tenue de l'organisation d'une collecte de sang d'Héma-Québec par les Chevaliers de Colomb – Conseil 4301 le 17 février prochain par le support des travaux publics pour l'affichage publicitaire; et

D'APPUYER l'évènement empreint d'une responsabilité sociale.

2020-02-42 7.9 CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la démission de madame Francine Chapdelaine, préposée à l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en entretien des locaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Martin
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur, le directeur général Michel Morneau à conclure un contrat gré à gré avec un fournisseur afin de voir à l'entretien des locaux municipaux soit le bureau municipal, le local des loisirs et les bureaux des travaux publics.

8. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

2020-02-43 8.1 PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV)

CONSIDÉRANT QUE a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité

POUR CES MOTIFS, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine approuve les dépenses d'un montant de 107 687,44\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2020-02-44 8.2 EXO – ENTENTE 2020 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (RLRQ, c. O-7.3), adoptée le 19 mai 2016 et sanctionnée le 20 mai 2016, instaure l'Autorité et le Réseau de transport métropolitain (le RTM);

CONSIDÉRANT QUE le Décret 1025-2016 du 30 novembre 2016 du gouvernement du Québec fixe la date d'entrée en vigueur de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, c. A-33.3, la LARTM) et de la Loi sur le Réseau de transport métropolitain (RLRQ, c. R-25.01, la LRTM), au 1er juin 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 117 de la LARTM, l'Autorité doit offrir des services de transport par autobus et de transport adapté à toute municipalité locale dont le territoire n'est pas compris dans le sien et qui, le 31 mai 2017, était partie à une entente avec une autre municipalité permettant la constitution d'un conseil intermunicipal de transport ou permettant la desserte de son territoire par des services de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont déjà signé une entente relative au transport collectif régulier hors territoire de l'Autorité, sous le même format que la présente, laquelle débutait le 1^{er} janvier 2019 et a pris fin le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent poursuivre leur collaboration afin de répondre aux besoins de la population et de fournir un service de qualité à la satisfaction des usagers pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 et par conséquent à signer l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Paroisse de Sainte Marie Madeleine a adopté une résolution en date du 18 novembre 2019 (résolution numéro 2019-11-309) autorisant la conclusion d'une Entente visant la fourniture et la prestation de transport collectif régulier.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la conclusion d'une entente d'un terme d'une année pour le service de transport en commun couvrant le territoire de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine obtenant du même fait un service sur le territoire d'application selon le détail de l'entente soumise préalablement.

QUE le maire monsieur Gilles Carpentier et monsieur le directeur général Michel Morneau puissent signer les documents appropriés à l'établissement de l'entente et de représenter la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

2020-02-45 8.3 RESURFACAGE DES CHEMINS ET DES ROUTES – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT le besoin de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine d'entretenir la surface de roulement des chemins et des routes;

CONSIDÉRANT les attributions financières en immobilisation au budget 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Morneau à préparer les documents d'appel d'offres et à procéder à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec pour le resurfacage des chemins et des routes visées au budget 2020 (rue des Moulins, rue Paquin, rue Fortin, rue Noiseux et chemin des Carrières).

2020-02-46 8.4 POSTE DE TÉLÉMÉTRIE – EAUX USÉES- DEMANDE À LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT l'entente de relative au service d'acheminement et de traitement des eaux usées de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine du 5 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE conformément au deuxième paragraphe de l'article 6 de cette entente, un débitmètre fonctionnel a été installé sur la conduite d'eaux usées à l'extrémité de son territoire par la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le troisième paragraphe du même article spécifie que le système de lecture du débitmètre, l'instrument de mesure, sera fourni et installé par la Ville de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Martin
et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER à la Ville de Saint-Hyacinthe de procéder à l'installation d'un système de télémétrie sur le débitmètre du réseau d'eaux usées afin de confirmer les débits attribuables en temps réel de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine offre sa collaboration à la Ville de Saint-Hyacinthe dans le processus d'installation de la télémétrie.

2020-02-47 8.5 REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE BORNES-FONTAINES ET DES ACCESSOIRES- AUTORISATION – CONTRAT GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT le réseau d'eau potable actuel ainsi que les bornes fontaines composant cette infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière requiert un maintien de la qualité et donc des investissements;

CONSIDÉRANT le relevé préliminaire 2019 de l'état de ces biens par les travaux publics dont le besoin de remplacer et réparer des bornes fontaines;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Morneau, à procéder de gré à gré au remplacement et à la réparation de 5 bornes fontaines et les accessoires présents dans le relevé.

2020-02-48 8.6 CLÔTURE – SITE DE CHLORATION –CONTRAT GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine possède un terrain sur le chemin Benoît servant principalement de site de chloration du réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT la sensibilité au niveau des risques d'intrusion du site municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Morneau à procéder de gré à gré avec un fournisseur à la poste d'une clôture en mailles de chaîne comprenant également des portes visant à limiter l'accès au personnel autorisé seulement au centre de chloration.

2020-02-49 8.7 PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET CERTIFICAT D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTAL- RÉSEAU PLUVIAL AU DOMAINE DU LAC DES HURONS- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PAR PONDÉRATION INCLUANT LE PRIX (UNE SEULE ÉTAPE)

CONSIDÉRANT le besoin déterminé d'amélioration du drainage pluvial au domaine Lac des Hurons;

CONSIDÉRANT le plan préliminaire élaboré par le service technique de la MRC des Maskoutains par monsieur Jean-Sébastien Bouvier ingénieur;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Morneau à procéder à la préparation d'un devis d'appel d'offres par pondération incluant le prix (une seule étape) afin de voir à la production des plans et devis et certificat d'autorisation environnemental au projet de mise en place d'un réseau pluvial au Domaine du Lac des Hurons.

2020-02-50 8.8 ABRIBUS – ÉTUDE EN INGÉNIERIE ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT la présence de transport en commun sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT le manque d'abribus à différents endroits ciblés sur le boulevard Laurier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à octroyer de gré à gré à une firme en ingénierie routière un mandat

d'étude visant le dépôt pour autorisation au Ministère des Transports du Québec de trois abribus donc deux abribus coin rang Nord-Ouest/116 et de la rue du Moulin côté nord/116.

9.0 LOISIRS ET CULTURE

2020-02-51 9.1 TOUR DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT la correspondance des services financiers Desjardins en date du 21 janvier 2020 quant à l'intérêt de voir à la onzième édition du Tour de la Montagne le 17 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le parcours proposé utilise les voies publiques de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'utilisation du domaine public pour la onzième édition du Tour de la Montagne le 17 mai 2020.

DE SOUTENIR l'organisation avec l'aide du service des travaux publics à la fermeture des chemins et des routes.

2020-02-52 9.2 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA –DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CAMP DE JOUR ESTIVAL

CONSIDÉRANT l'organisation du camp de jour par la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine pour la période estivale 2020;

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de subvention pour le camp de jour estival 2020 auprès d'Emploi d'Été Canada.

QUE madame Caroline Vachon, agente aux loisirs pour la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine puisse signer et déposer une demande auprès au gouvernement fédéral au programme d'Emploi d'Été Canada –demande de subvention pour le camp de jour estival 2020.

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est noté les différentes questions du public

2020-02-53 11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

DE LEVER cette séance à 20h00.

M. Gilles Carpentier, maire

M. Michel Morneau urb.
OMA
Directeur général